

COVID 19 Protocole mesures de protection sanitaire AFCIC

Animation de formation en présentiel

Maj du 29 mai 2020

Sources

- *Principes généraux de prévention en matière de protection de la santé et sécurité au travail*
- *Protocole national de déconfinement pour les entreprises pour assurer la santé et la sécurité des salariés*
- *Guide du Ministère du Travail : reprise de l'accueil en formation, recommandations et conseils 15/05/2020*
- *Guide des pratiques sanitaires du secteur de la formation validé par le Ministère du Travail 15/05/2020*
- *Mesures de protection du personnel de l'AFCIC, elles sont susceptibles d'évolution selon la mise à jour des recommandations gouvernementales*

Rappel des mesures barrières et de distanciation physique du Protocole national de déconfinement

- Se laver les mains
- Eviter de se toucher le visage
- Utiliser un mouchoir jetable et le jeter aussitôt dans la poubelle
- Tousser, éternuer dans son coude
- Mettre en œuvre les mesures de distanciation physique :
 - *Ne pas se serrer la main, s'embrasser...*
 - *Distance physique d'au moins 1 mètre, soit 4m² sans contact autour de chaque personne*
- Aérer toutes les 3 heures les pièces fermées pendant 15 minutes
- Désinfecter régulièrement les objets manipulés et les surfaces
- Eviter de porter des gants
- Rester chez soi en cas de symptômes évocateurs du COVID 19
- S'auto surveiller, prendre sa température

L'employeur veillera à ne pas inscrire en formation une personne fragile telle que définir dans le « Guide des pratiques sanitaires du secteur de la formation professionnelle pour la reprise d'activité dans le contexte de pandémie du COVID 19 » :

- Les patients présentant une insuffisance rénale chronique dialysée, une insuffisance cardiaque stade NYHA III ou IV
- Les patients aux antécédents cardiovasculaires : hypertension artérielle compliquée, antécédents d'accident vasculaire cérébral ou de coronaropathie, chirurgie cardiaque, insuffisance cardiaque stade NYHA III ou IV
- Les diabétiques insulinodépendants non équilibrés ou présentant des complications secondaires à leur pathologie
- Les personnes présentant une pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale
- Les personnes avec une immunodépression congénitale ou acquise (médicamenteuses : chimiothérapie anti cancéreuse, immunosuppresseur, biothérapie et/ou une corticothérapie à dose immunosuppressive, infection à VIH non contrôlé avec des CD4 <200/mm³, consécutive à une greffe d'organe solide ou de cellules souche hématopoïétiques, atteints d'hémopathie maligne en cours de traitement, présentant un cancer métastasé)
- Les malades de cirrhose au stade B au moins
- Les femmes enceintes à partir du 3eme trimestre de grossesse
- Les personnes présentant une obésité morbide (indice de masse corporelle > 30kg/m²).

Mesures spécifiques prises par l'AFCIC pour l'organisation d'une formation en présentiel

En cas de non-respect des mesures indiquées ci-dessous, le formateur après avoir eu l'accord de sa direction est en droit de refuser l'accès à la formation ou d'exclure un stagiaire de celle-ci, sans préjudice pour l'AFCIC de la facturation de la formation.

En intra entreprise, si le nombre de stagiaires est trop élevé / surface résiduelle (4m² par personne), le formateur ne sera pas en mesure d'animer la formation, il sera demandé au client de limiter le nombre de stagiaires. En cas de refus, le formateur, après avoir eu l'accord de sa direction, sera autorisé à repartir, sans préjudice pour l'AFCIC de la facturation de la formation à titre de dédommagement.

Dans une salle louée

- **Inscription confirmée à réception de ce protocole signé** avant la formation par le client, charge à lui d'informer son salarié sur ces modalités spécifiques de déroulement de la formation
- **Présentation du protocole aux stagiaires par les formateurs** le jour de la formation, acceptation via la feuille d'émargement. Recueil des coordonnées personnelles pour les prévenir en cas d'infection d'un stagiaire déclarée après la formation (obligation du guide pratique sanitaire de la formation), et pour éventuellement l'évaluation numérique de la formation.
- **Organisation de la salle** de formation en respectant les mesures de distanciation sociale en vigueur, **maximum 10 personnes dans la salle de formation**
- **Désinfection des surfaces** par l'hôtel ou la structure dans laquelle se déroule la formation
- **Désinfection obligatoire ou lavage des mains par le stagiaire** : entrée / sortie de la salle, après manipulation de document ou d'objet par plusieurs personnes
- **Matériel sanitaire mis à disposition des formateurs** par l'AFCIC (gel hydroalcoolique, solution de désinfection, visière, masques chirurgicaux). Ils désinfecteront systématiquement les objets ou documents manipulés par plusieurs personnes
- **Port recommandé d'un masque ou d'une visière** pendant toute la durée de la formation
- **Le stagiaire apporte ses propres outils de travail** (stylo, bloc pour noter...). La version numérique du support sera dans la mesure du possible envoyée par mail avant ou après la formation
- **Exercices encadrés** en respectant les mesures sanitaires en vigueur
- **Déjeuner** en respectant les mesures de distanciation sociale en vigueur

En intra entreprise, chez le client

- **Inscription confirmée à réception de ce protocole signé** avant la formation par le client, charge à lui d'informer ses salariés sur ces modalités spécifiques de déroulement de la formation
- Affichage par le client des gestes barrière dans la salle de formation
- **Présentation du protocole aux stagiaires par les formateurs** le jour de la formation, acceptation via la feuille d'émargement. Recueil des coordonnées personnelles pour les prévenir en cas d'infection d'un stagiaire déclarée après la formation (obligation du guide pratique sanitaire de la formation), et pour éventuellement l'évaluation numérique de la formation.
- **Organisation de la salle** de formation en respectant les mesures de distanciation sociale en vigueur, **maximum 10 personnes dans la salle de formation**, la salle doit pouvoir être aérée en milieu de journée
- **Désinfection des surfaces** par le client
- **Matériel sanitaire mis à disposition des formateurs** par l'AFCIC (gel hydroalcoolique, solution de désinfection, visière, masques chirurgicaux). Ils désinfecteront systématiquement les objets ou documents manipulés par plusieurs personnes
- **Désinfection obligatoire ou lavage des mains par le stagiaire** : entrée / sortie de la salle, après manipulation de document ou d'objet par plusieurs personnes
- **Port recommandé d'un masque ou d'une visière** pendant toute la durée de la formation
- **Le stagiaire apporte ses propres outils de travail** (stylo, bloc pour noter...). La version numérique du support sera dans la mesure du possible envoyée par mail avant ou après la formation
- **Exercices encadrés** en respectant les mesures sanitaires en vigueur
- **Déjeuner** en respectant les mesures de distanciation sociale en vigueur

Mesures sanitaires prises par les formateurs

- Présentation du protocole et des gestes barrière en début de formation et à chaque pause
- Port obligatoire d'une visière ou d'un masque pendant toute la durée de la formation
- Mise à disposition par l'AFCIC de gel HA, de produits de désinfection, essuie tout, sacs poubelle
- Nettoyage du matériel utilisé avant et après usage
- Déchets à mettre dans un sac poubelle individuel

| | |
|--------------------------|--|
| Date de la formation | |
| Intitulé de la formation | |
| Lieu de déroulement | |

| Nom de l'entreprise | Date | Nom, qualité et signature de la personne représentant l'entreprise |
|---------------------|------|--|
| | | |